

ENQUETE RESEAU

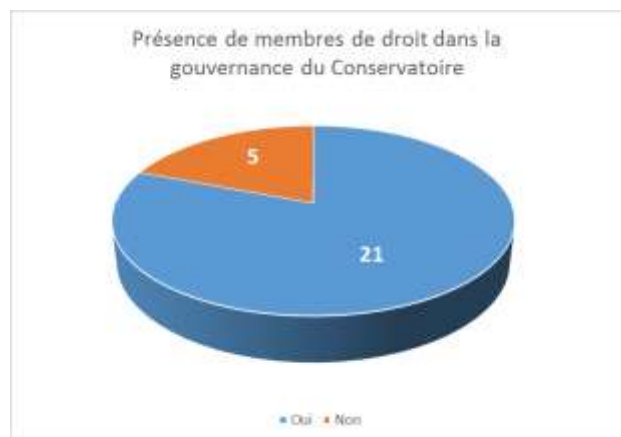
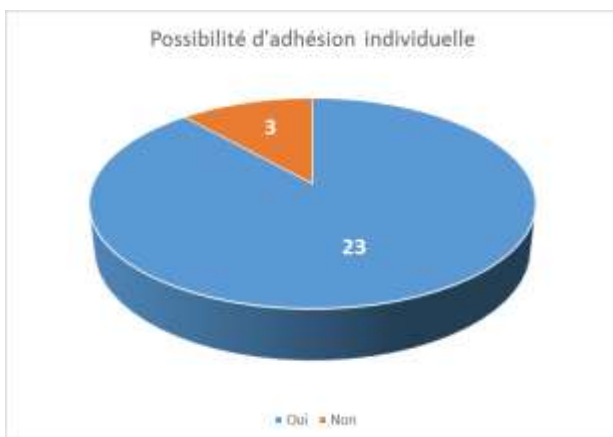
ASSISE CITOYENNE ET BENEVOLAT DANS LES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

Plus qu'une particularité, une véritable richesse à développer...

Les **questions du bénévolat, de l'assise citoyenne et des adhérents individuels** sont depuis longtemps au cœur des réflexions du réseau des Conservatoires d'espaces naturels. Après un dossier dédié à ce sujet dans la Lettre du réseau n° 37, une conférence technique thématique lors du Congrès commun à Dunkerque en 2015, il est apparu opportun d'approfondir cette thématique par le biais d'une enquête afin de forger des positions auprès du Bureau et du CA de la Fédération, et d'en faire le cas échéant un axe fort de communication. Cette enquête, lancée en décembre 2015 auprès des directeurs et des présidents, et clôturée en mars 2016, a pour but de mieux comprendre le fait bénévole dans le réseau. Une synthèse des 26 réponses reçues (sur les 28 possibles) est ainsi proposée ci-dessous.

1. Structuration du bénévolat

Les Conservatoires d'espaces naturels s'organisent globalement de façon similaire, autour de membres qui peuvent être de droit ou individuels, et éventuellement d'une Assemblée générale « fermée » (les membres ne sont alors que des personnes morales). Le nombre d'adhérents varie ainsi d'une vingtaine à plus de 500. Les Conseils d'administration, eux, sont composés en moyenne de 25 personnes, physiques et/ou morales, réparties en collèges.



La majorité des Conservatoires d'espaces naturels disposent de membres individuels et souhaitent renforcer cette politique d'adhésion. Elle s'exprime dans le projet associatif et/ou dans le Plan d'action quinquennal. Mais les moyens concrets ne sont pas toujours mis en œuvre, faute parfois de moyens financiers ou d'interlocuteur dédié.

Les types de Conseils d'administration

La présence de membres de droit étant généralisée (associations fondatrices, partenaires, membres d'honneur), se distinguent alors 4 catégories de CA :

- CA essentiellement composé d'adhérents individuels (+ membres de droit non majoritaires) : 10
- CA essentiellement composé d'adhérents individuels + associations naturalistes fondatrices (+ membres de droit non majoritaires) : 7
- CA composé de collèges (adhérents/associations/collectivités/partenaires) dont la majorité est assumée par les adhérents individuels et/ou les associations naturalistes fondatrices : 5
- CA composé de collèges avec part des adhérents individuels faible ou inexistante : 4

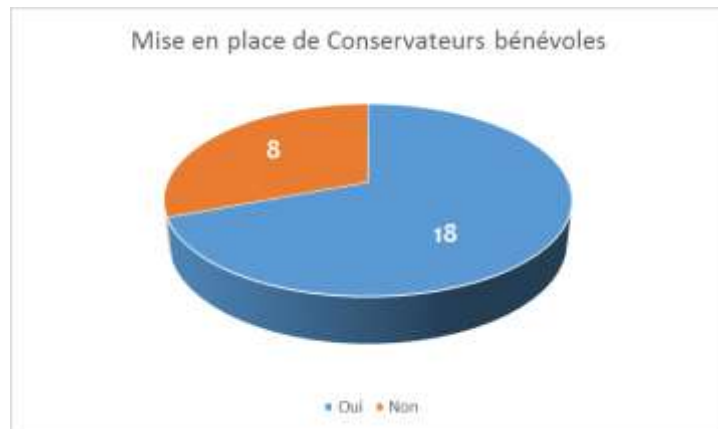
Soit 22 Conservatoires sur les 26 qui ont répondu dont les décisions et les gouvernances sont assumées par des représentants individuels ou issus des associations.

2. Caractérisation du bénévolat

Pour la grande majorité des Conservatoires d'espaces naturels (18/26 réponses), bénévolat ne rime pas avec adhésion. En effet, une personne peut participer bénévolement aux activités du Conservatoire sans avoir nécessairement payé une cotisation (il s'agit essentiellement des bénévoles qui s'inscrivent dans une activité nature, de type sortie ou chantier, ou de comptage).

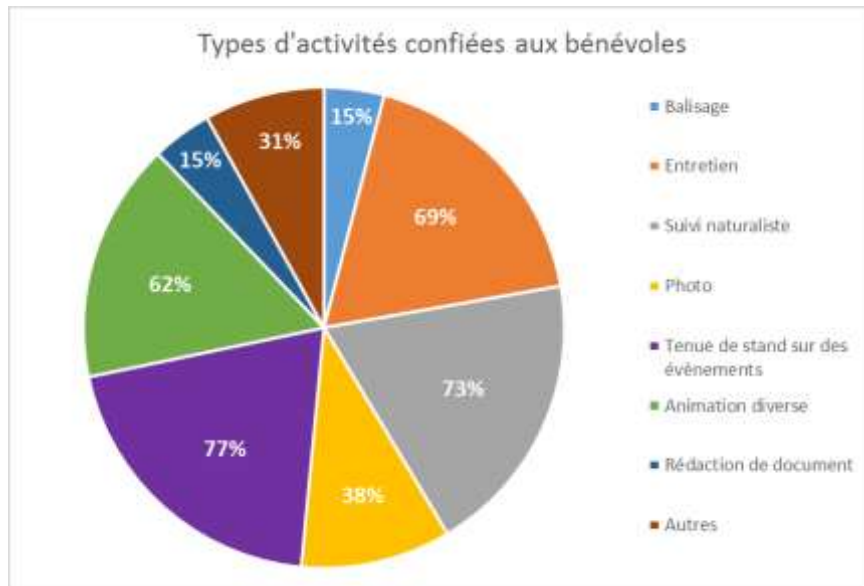
Les Conservatoires d'espaces naturels distinguent plusieurs catégories de bénévoles, en fonction du rôle qu'ils occupent au sein de l'association. Toutes ne sont pas présentes dans l'ensemble du réseau, à l'exception des administrateurs (obligation statutaire).

Dans certains territoires, des conseillers scientifiques, des conservateurs bénévoles, des référents territoriaux et d'autres bénévoles actifs participent, à leurs côtés, à la vie associative.



Chaque Conservatoire est libre de définir les missions qui leur sont confiées. Les bénévoles sont ainsi fortement mobilisés pour :

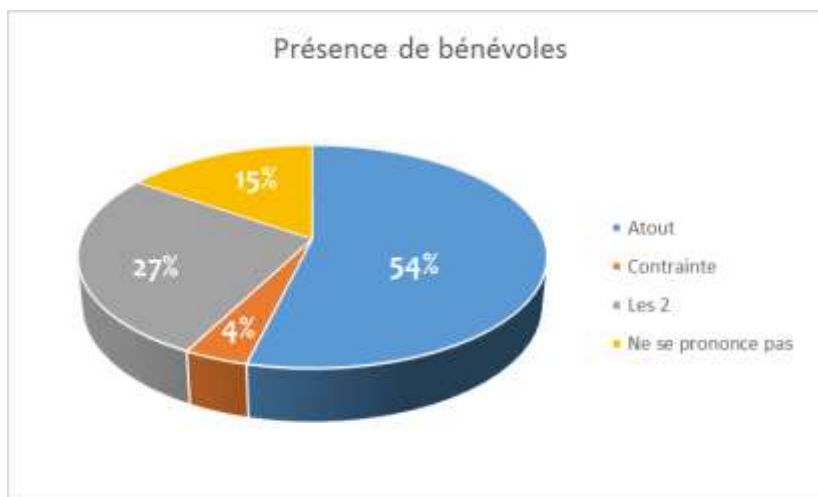
- Tenir un stand lors de manifestations ;
- Réaliser des suivis naturalistes ;
- Aider aux travaux d'entretien.



Le panel d'activités sur lequel interviennent les bénévoles est large et dépend des Conservatoires. Certains leur confient, par exemple, des relevés piézométriques et des comptages d'amphibiens pendant que d'autres requièrent leur avis scientifique ou les sollicitent pour des tâches administratives (mise sous pli).

Il est à noter qu'aucune mission n'est spécifiquement donnée aux bénévoles dans quelques Conservatoires (3/26).

3. Articulation avec l'équipe salariée



Une association repose, de fait, obligatoirement, sur la présence de bénévoles (celles des salariés étant en revanche optionnelle). Les Conservatoires d'espaces naturels sont des structures à la fois associatives et professionnelles, ce qui implique le côtoiement de l'équipe salariée avec les bénévoles, plus ou moins bien ressentie en fonction des sujets et des personnes.

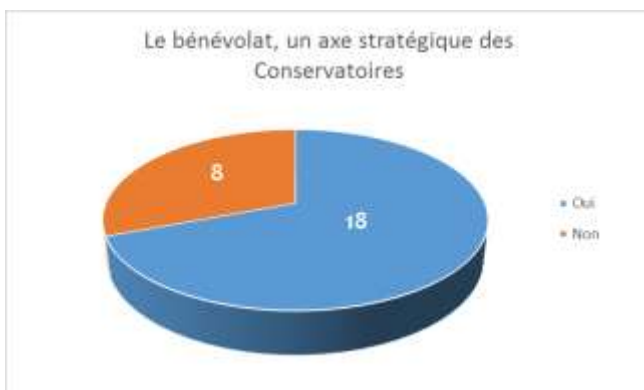
Pour certains Conservatoires, la thématique de la vie associative est centrale et mérite une organisation sociale particulière. Ils ont ainsi structuré leur équipe afin de prendre pleinement en compte cette question : nomination d'un administrateur référent, recrutement d'un salarié ou une partie du temps des salariés en poste dédiée à ce sujet... Un binôme est parfois même mis en place.

Pour d'autres, les relations entre bénévoles et salariés se font au cas par cas. C'est finalement l'ensemble de l'équipe qui traite de ce thème en fonction des missions de chacun. Les animateurs et les chargés de communication, en particulier, travaillent souvent de pair avec les bénévoles.



4. Valorisation du bénévolat

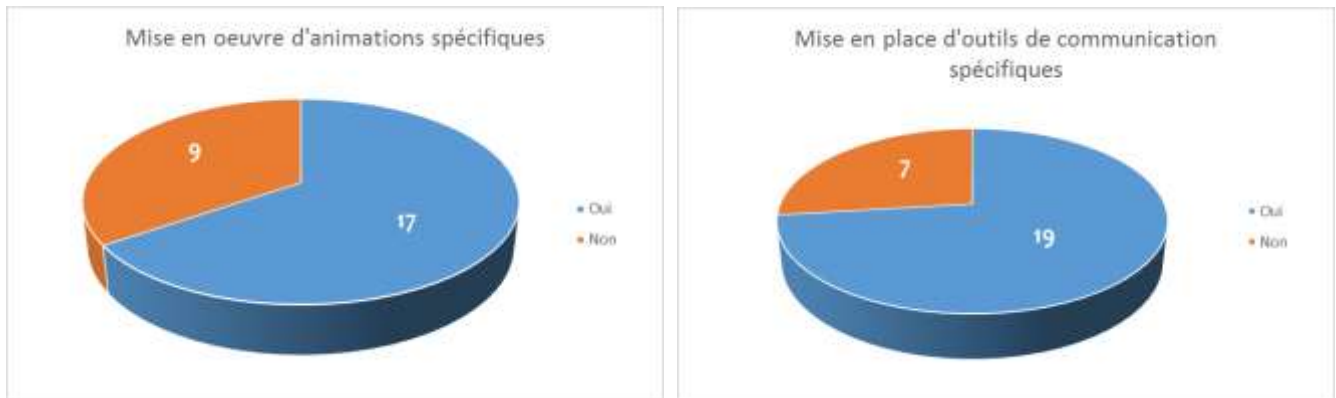
L'assise citoyenne est une des caractéristiques du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, qui le distingue des autres réseaux de gestionnaire et des structures de protection de l'environnement. Cette spécificité est importante pour les Conservatoires qui en font un axe stratégique fort ; la plupart d'entre eux l'ont d'ailleurs inscrite dans leur plan d'actions quinquennal (PAQ).



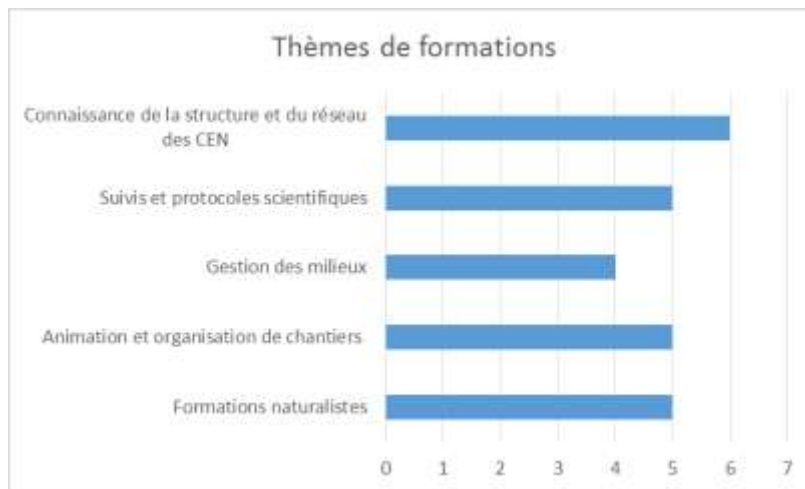
Il est une autre façon de mettre en avant ce que représente le travail bénévole. Depuis 1999, la loi permet de valoriser le bénévolat dans les documents comptables des associations. 16 Conservatoires interrogés lors de cette enquête ont franchi le pas. Qu'il s'agisse de temps ou de somme monétaire, c'est une certaine forme de reconnaissance du travail accompli par les bénévoles que de l'inscrire dans son bilan comptable. Bien que les méthodes de calculs ne soient pas homogènes, cela permet de prendre pleinement conscience de l'apport des bénévoles au sein de l'association, souvent passés inaperçus. Les chiffres obtenus sont parlants : plus de 2 000 h et de 63 000 € par an en moyenne.

5. Actions mises en œuvre

Pour mobiliser les bénévoles et éventuellement en attirer de nouveaux, la majorité des Conservatoires interrogés mettent en œuvre des animations (rencontres annuelles, mise à l'honneur lors de l'AG) et des outils de communication (guide, newsletter) spécifiques à destination de ce public.



Au-delà de ces mesures, les Conservatoires s'accordent pour dire que la formation des bénévoles est primordiale ; elle permet leur épanouissement dans le rôle et les missions qui leur sont confiés et plus largement, leur intégration au sein de la structure. Toutefois, il apparaît que peu de



Conservatoires sont en mesure de dispenser ces formations et que les dispositifs en la matière sont méconnus.

Des thématiques ont été identifiées par les Conservatoires. Il est nécessaire de les confronter aux besoins des bénévoles, difficiles à connaître.

6. Suites à donner / Perspectives

En conclusion, les Conservatoires souhaiteraient une plus forte mobilisation du réseau et de la Fédération sur cette question de la vie associative. Il pourrait donc être intéressant de réfléchir à une réelle stratégie de développement du bénévolat dans notre réseau, un travail à long terme.

Pour l'heure, l'accent peut d'ores et déjà être mis sur ce que font les bénévoles et sur ce qui a été mis en place sur cette thématique. Par exemple, des portraits de bénévoles peuvent être rédigés et mis en ligne, un espace « bénévolat » créé sur le site portail du réseau, etc.



Une communication plus spécifique ou l'appel au bénévolat ou à l'adhésion dans les communications fédérales peuvent être encouragés, tout en respectant les quelques Conservatoires qui ne souhaitent pas développer cet aspect. La notion d'assise citoyenne (qui englobe y compris les Conservatoires qui n'auraient pas d'adhérents individuels mais agissent avec des associations locales ou des actions citoyennes) peut être un axe de communication fort au niveau de la Fédération et du réseau, basé sur des exemples et des actions précises et qui permettent de se distinguer d'autres réseaux et de peser face à la volonté d'intégrer les citoyens dans nos démarches (souhait affiché par la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité lors de sa visite au CEN Picardie ou encore axe stratégique voulu par la future AFB).